L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 30 SEPTEMBRE 1894.

LES TROIS BOSSUS.

CONTE DE VEILLÉE.

Le repas du soir achevé, grand'mère prit son tricot, abattit sur le nez les lunettes relevées sur les vénérables rides de son front, et vint prendre place devant la flambée joyeuse.

Dehors, dans le silence de la nuit, dans le calme saisissant inhérant aux campagnes, la neige tombait.

Les trois enfants dont j'étais le cadet se pressèrent frilleusement autour de la vaste cheminée et implorèrent en chœur :

—Grand'mère ! une histoire ?

A ce moment, dans l'encoignure où elle était encastrée, la grande comptoise, après un petit bruit avertisseur de décès, tinta lentement neuf coups de sa voix grave.

—Il est bien tard ! gronda doucement la brave femme, et "le marchand de sable" ne tardera guère.

Nos protestations et la bienveillante intervention de ma mère la rassurèrent.

Afin de ne pas fatiguer sa voix chevrotante et si sympathique, les mains posées sur le giron de l'aïeule où ronflait l'angora Raton, les yeux dans ses yeux, nous formâmes autour d'elle un cercle étroit, et après quelques minutes de réflexion, elle commença :

* *

Il y a longtemps, bien longtemps que, dans notre petite ville de Varennes, sur la rivière d'Amance, habitait un méï age qui ne devait pas être en règle avec la Providence, car il fut cruellement frappé dans ses plus chères affections. Les trois garçons qu'il eut vinrent au monde bossus ; ce fut une grande affliction pour les parents et pour les enfants quand ils prirent de l'âge, car ils se virent en butte aux méchantes railleries de tous leurs camarades. Aussi, dès qu'ils furent en âge de travailler, réclamèrent-ils de s'en aller au loin chercher fortune chacun de son côté, de di-loquer le grotesque trio qu'on appelait ironiquement, dans le pays, les trois Grâces.

—Allez ! leur dit le père résigné, vous êtes intelligents, soyez bons et honnêtes, travaillez ferme ; mais ne quittez pas cette maison sans esprit de retour, rappelez-vous que vous avez ici des affections sûres. Je vous donne rendez-vous ici même dans dix ans pour jour ; venez à ce moment me rendre compte de vos entreprises ; qui aura réussi aidera ses frères.

S'il avait mieux connu la nature humaine, le bonhomme eût immédiatement pressé qu'il ne reverrait jamais celui on ceux à qui sourirait la fortune.

Après avoir tendrement embrassé leurs parents en larmes et s'être affectueusement serré les mains, les trois frères prirent chacun une direction différente, l'aîné au gré du mouchoir jeté au vent.

Pendant dix ans nul n'entendit parler d'eux, et ce n'est pas sans une vive inquiétude que le père et la mère voyaient approcher l'expiration du délai.

Enfin, un jour ! le bossu, l'aîné et le plus jeune réintégrèrent le domicile paternel, pauvres comme devant, n'ayant gagné à cette longue absence qu'une ressemblance absolue.

—Et l'aide ? demandèrent-ils après les premières effusions.

—Pas plu nouvelles ! répondit tristement le père.

—Aurait-il réussi ? Serait-il devenu aussi riche que nous sommes gueux ?

—A vous de le savoir, rechercher-le. Hélas ! votre physique vous facilitera singulièrement la tâche.

Ainsi firent les deux frères, qui se remirent en route le lendemain.

* *

Longtemps ils cherchèrent vainement, vivant d'aumônes et couchant presque toujours à la belle étoile, quelquefois dans les granges ou les greniers mis à leur disposition par des gens charitables que n'effrayait pas leur air minable.

Enfin, un jour, entrant dans une grande ville qu'arrose la Saône, ils furent fort surpris de voir des rassemblements se former sur leur passage, et les commères chuchoter en les désignant du doigt.

Voulant connaître le motife de cet émoi, ils questionnèrent.

Il leur fut répondu que leur étrange ressemblance avec un des échevins de la ville causait tout ce tonnerre-ménage. Il y avait huit ou dix ans qu'un étranger, bossu comme eux, ayant leur tournure et leur physique, était venu s'installer là, y avait fait de brillantes affaires, s'était richement marié et venait d'être nommé échevin.

—C'est notre homme, c'est Cadet ! pensèrent les deux bossus en s'acheminant vers la demeure qui leur fut indiquée. Ce cher frère ! comme il va être heureux de nous revoir !

Devant la seigneuriale demeure de leur frère, ils hésitèrent, puis se décidèrent à sonner. Une fenêtre s'ouvrit, un peignoir garni de riches dentelles, vint leur ouvrir.

Après avoir, d'un geste, repoussé l'animône qu'elle allait puiser dans sa bourse, ils exposèrent rapidement le but de leur visite, affirmèrent une parenté que leur parfaite ressemblance rendait indéniable.

—Malheureux ! dit leur belle sœur après un rapide coup d'œil sur leurs pauvres hardes, j'espère que vous ne vous êtes pas vantés en ville de cette parenté. Mon mari a la plus grande situation et refusera certainement de reconnaître pour ses frères des gens qu'on a vus dans ce misérable accoutrement ; il vous chasserait impitoyablement.

—Que faire ? se demandèrent les deux frères navrés.

—Il est à l'hôtel de ville et ne peut tarder à rentrer. Tenez, cachez vous là, dit-elle en ouvrant la porte du cellier et les y poussant, j'aviserai, je vous prouverai une mise plus décente.

La porte refermée sur eux, ils cherchèrent dans l'obscurité quelque objet sur lequel ils pussent reposer leurs membres fatigués. Leurs mains ne rencontrèrent que des futailles auxquelles étaient fixées des cannelles.

—Pour des gens asséchés et qui depuis de longues années n'ont bu que de l'eau, voilà d'agréables compagnons ! firent les deux frères.

Et, d'un commun accord, ils s'étendirent à terre et burent à *la régalade* des vins et liqueurs que contenaient les fûts, au hasard de la cannelle.

..... Deux heures après, leur belle-sœur ouvrait la porte du cellier et les appelait.

Elle voulait les restaurer, tout en leur faisant part de son entretien avec son mari. A une question qu'elle lui avait insidieusement posée, l'échevin avait répondu qu'il n'avait plus de famille, et qu'il ferait empêcher l'imposteur qui prétendrait à quelque lien de parenté avec lui.

Ne recevant pas de réponse, elle entra dans le cellier avec une lumière, mais elle recula effrayée. Les deux frères étaient étendus sans vie, morts ivres sous les futailles. La grande quantité de liqueurs qu'ils avaient absorbées, en l'état d'extrême faiblesse où ils se trouvaient, les avait foudroyés.

Cette vue mit la dame dans un cruel embarras. Que faire ? Comment se débarrasser de ces cadavres ?

Ayant bien réfléchi, elle mande un simple d'esprit, espèce d'héroïne idiot auquel on confiait toutes les besognes répugnantes, et lui montrant l'un des deux corps seulement, elle lui promit un écu s'il voulait l'aller jeter à la rivière la nuit venue.

L'idiot y consentit sans demander d'explication, s'acquitta de sa tâche et vint réclamer son salaire.

—Au moins, tu l'as bien jeté d'aval dans la flume.

—Oh ! mais oui.

Elle rentrait dans le cellier, et lui montrant le second corps, identique au premier :

—Mais non ! dit-elle, jouant l'étonnement ; regarde, il est revenu !

Furieux, mais sans mot dire, l'idiot jeta le second corps dans son sac et s'en fut à la Saône.

Il rentrait content, supputant déjà les douceurs qu'allait lui procurer un sou si bien gagné, quand, au milieu de la ville déjà désertée à cette heure tardive, il s'arrêta stupéfait et devint blême de colère..... A vingt pas de lui, son bossu trottinait gaiement dans le clair de lune, narquois et l'air très satisfait. Comme pour lui faire la nique, son ombre fantastique et difforme, projetée obliquement allongée, se profilait jusqu'à l'hercule, sautillante et railleuse.

—Maudit sorcière ! rugit l'idiot, le voilà encore qui rentre ! C'est trop fort ! se figure-t-il que je vais courir toute la nuit après sa obéissance ?

Bondissant comme une panthère, il l'empaqueta avec son sac, l'y enferma quoiqu'il criât et se débattît, et, fixant une grosse pierre au cou, alla se décharger dans la rivière.

—Tu as été très longtemps, dit la dame quand il vint se faire payer.

—Ce n'est pas ma faute ! Croirais-vous que ce diable de bossu revenait encore !

—Comment cela ?

—Eh oui ! Je l'ai rencontré s'acheminant de nouveau vers votre demeure, en marquant de moi, ma parole ! Mais cette fois il n'y reviendra plus ! Il a eu son paquet qui l'obligera bien à rester tranquille où il est.

—Malheureux ! qu'as-tu fait ? mon pauvre mari !.....

On dit que, dans son trouble, la dame donna un louis au lieu de l'écu promis.

ALBERT MONNIOT.

PETITES ANNONCES.

ECOLE Française Anglaise du jour et du soir du Prof. Caron, 227 rue Bourbon.
30 sept—1f

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meuble sa bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande ; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. MEUBLES bien réparés, nettoyés et remis à neuf ; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

DEMANDES.

UNE cuisinière blanche recommandée, 131 Esplanade, près Remparts ; ouvrage facile.
28sept—3f

ON demande comme domestique de maison, une femme blanche d'un certain âge—une française préférée. S'adresser de 11 heures à midi, No 173 Carondelet, entre Girod et Julie.
25 s pt—

ON demande une gardienne d'enfants. S'adresser à Will A. Freret et Fils, bureaux No 173 rue de la Commune.
25 sept—7f

A LOUER.

JOLIE résidence de famille à deux étages située rue Columbus, entre Galvez et Miro, bien située, près du bel emplacement. S'adresser sur les lieux.
26 sept—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Miss Mary Healey vs J. Smith.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS — No 26,479 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 5 octobre 1894, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
23 sept—23 29—oct 5 Constable.

Joseph F. Hernberger vs Aloysius Gustenshill.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 27,273—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. L. Lallaud, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et agissant pour l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, maintenant absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 octobre 1894, à midi, rue Washington, entre les rues Clara et Willow de la propriété ci-après décrite, à savoir—Une machine Baxter, Bouilloire et deux poulies, arbre de couche. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.
23 sept—23 29—oct 4

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Joseph Storts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 43 098—Division E—Attendu que Joseph Storts a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Joseph Storts, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Jas S. Zacharie, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
30 sept—30—oct 4 Greffier.

Succession de Remy Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,799—Division E—Attendu que Mme Maria Wilde, veuve de Remy Kyle, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Remy Kyle, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Jas S. Zacharie, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
27 sept—27—oct 2 6 Greffier.

Succession de Frank Clausing et Louise Schaefer, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,715—Division B—Attendu que Mme Carrie Rule, femme de John Reid, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Clausing et Louise Schaefer sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
22 sept—22 26 30 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

En re la liquidation de la Metairie Book Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,293—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. F. Mackie et F. D. Van Valkenburg, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Mme Louise E. Potts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,045—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jas S. Zacharie, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Lorenzo Post.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,111—Division A—Attendu que James Timony a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Post décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
23 sept—23 29—oct 4. Greffier.

Succession de Laurent Levillebeuvre, veuve de Samuel J. Peters Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,977 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Joseph Storitz, exécutrice testamentaire de la succession de feu Mme Laurent Levillebeuvre, veuve de Samuel J. Peters Jr, décédée intestat, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
27 sept—27—oct 2 6 Greffier.

Succession de Jacob Von Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 42,541—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. Mackie et F. D. Van Valkenburg, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Lorenzo Post.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,111—Division A—Attendu que James Timony a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Post décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
23 sept—23 29—oct 4. Greffier.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

—Malheureux ! qu'as-tu fait ? mon pauvre mari !.....

On dit que, dans son trouble, la dame donna un louis au lieu de l'écu promis.

ALBERT MONNIOT.

PETITES ANNONCES.

ECOLE Française Anglaise du jour et du soir du Prof. Caron, 227 rue Bourbon.
30 sept—1f

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meubles à bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande ; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. MEUBLES bien réparés, nettoyés et remis à neuf ; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

DEMANDES.

UNE cuisinière blanche recommandée, 131 Esplanade, près Remparts ; ouvrage facile.
28sept—3f

ON demande comme domestique de maison, une femme blanche d'un certain âge—une française préférée. S'adresser de 11 heures à midi, No 173 Carondelet, entre Girod et Julie.
25 s pt—

ON demande une gardienne d'enfants. S'adresser à Will A. Freret et Fils, bureaux No 173 rue de la Commune.
25 sept—7f

A LOUER.

JOLIE résidence de famille à deux étages située rue Columbus, entre Galvez et Miro, bien située, près du bel emplacement. S'adresser sur les lieux.
26 sept—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Miss Mary Healey vs J. Smith.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS — No 26,479 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 5 octobre 1894, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
23 sept—23 29—oct 5 Constable.

Joseph F. Hernberger vs Aloysius Gustenshill.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 27,273—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. L. Lallaud, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et agissant pour l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, maintenant absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 octobre 1894, à midi, rue Washington, entre les rues Clara et Willow de la propriété ci-après décrite, à savoir—Une machine Baxter, Bouilloire et deux poulies, arbre de couche. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.
23 sept—23 29—oct 4.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Joseph Storts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 43 098—Division E—Attendu que Joseph Storts a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Joseph Storitz décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
30 sept—30—oct 4 Greffier.

Succession de Remy Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,799—Division E—Attendu que Mme Maria Wilde, veuve de Remy Kyle, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Remy Kyle, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Jas S. Zacharie, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
22 sept—22 26 30 Greffier.

Succession de Louise Bringier, femme de August Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,541—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 2 7 Greffier.

Succession de Lorenzo Post.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,111—Division A—Attendu que James Timony a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Post décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
23 sept—23 29—oct 4. Greffier.

Succession de Frank Clausing et Louise Schaefer, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,715—Division B—Attendu que Mme Carrie Rule, femme de John Reid, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Clausing et Louise Schaefer sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
22 sept—22 26 30 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

En re la liquidation de la Metairie Book Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,293—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. F. Mackie et F. D. Van Valkenburg, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
28sept—28 29—oct 4 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre grandeur extra
—ET—
Quatre cottages doubles et deux simples
A CARROLLTON.
Bornés par les rues Washington, Short, Quintrème et Zimple.

A un ilet de l'avenue Carrollton et des deux doubles lignes de chars électriques, à proximité du marché, des églises et écoles. Une des plus belles occasions offertes pour emplacement et spéculation.

LONG CRÉDIT. CONDITIONS FACILES.

Dans l'affaire de Francis Rocker vs. Anna M. Dollinger.

No 41,511—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu dont conformément à un jugement rendu le 24 août 1894, et signé le 30 août 1894, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 38 B, d'après un croquis annexé à un acte passé pardevant G. C. Porter, notaire public, le 19 novembre 1860, et mesurant 201 pieds de face à la rue Washington, 201 pieds de face à la rue Short, 275 de profondeur à la rue Zimpel et 275 pieds de face à la rue Quintrème.

Conditions—La moitié du plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en crédit de un, deux et trois ans, approuvée par des billets de l'acquéreur divisés en douze parts égales et 10 pour cent par an de l'intérêt des parties intéressées, garanti par lien et privilège de vendeur, et portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final ; assurances, hommages et acceptations de la part des clauses usuelles de sécurité ; les taxes de 1894 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication ; un dépôt de 10 pour cent devra être fait au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Deibel Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur. Le plan est exposé aux Nos 72 et 74 rue St Charles rue qu'au 30 sept.; après cette date aux Nos 629 et 631 rue Commune.

2 sept—2 9 16 23 30—oct 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE ET EMPLACEMENT de Commerce, coin des rues Deuxième et Constance, et Résidence en Bois dans le fond, sur la rue Constance.

LE COTTAGE DOUBLE, SOLIDEMENT Construit, 173 rue Laurel, entre les rues Première et Deuxième, les plus belles portions du Quatrième District.

Succession de Daniel Sullard et femme No 42,848.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI, 3 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 22 août 1894, et signé le 28 août 1894, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, Laurel et Constance, mesurant cinquante pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent soixante-dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus, ou tout, comptant, la balance, s'il y en a, un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ; les taxes d'Etat et de ville pour 1894 devant être payées par les acquéreurs en sus et au-dessus du prix d'adjudication ; dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire. Le plan est exposé aux Nos 72 et 74 rue St Charles jusqu'au 30 septembre ; après cette date au No 629 rue Commune.

2 sept—2 9 16 23 30—3 oct

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en Briques à Deux Etages.

Dans le Troisième District,

No 9 rue Espagne, entre les rues Decatur et North Peters.

A L'ENCAN.

Succession de Julia F. A. Brickmann, épouse de John Lampton.

No 43,443.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN encanteur—Bureau No 56, nouveau numéro 334 rue Carondelet.—MERCREDI, 10 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, etc., situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, Laurel et Constance, le dit terrain est de 40 pieds de front sur la rue Laurel, sur une profondeur de 170 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus, ou tout, comptant, la balance, s'il y en a, un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ; les taxes d'Etat et de ville pour 1894 devant être payées par les acquéreurs en sus et au-dessus du prix d'adjudication ; dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire. Le plan est exposé aux Nos 72 et 74 rue St Charles jusqu'au 30 sept.; après cette date au No 629 rue Commune.

2 sept—2 9 16 23 30—3 oct

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Magnifique Occasion d'Acquérir

UNE SUPERBE SCIERIE

A

STRADER, LNE.

Avec une Grande Quantité de TERRES DE BOIS DE CYPRE

—Y ATTENANT—

Sur le Chemin de Fer Illinois Central et le Bayou Manchac.

Propriété située dans la Paroisse Tangipahoa.

Smith Bros., & Co., Limited et Gentry Brothers vs W. J. Athens Lumber Co., Limited.

No 40,887—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—Wm. Walsh, encanteur—Bureau nouveau numéro 122 ancien numéro 2 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 31 octobre 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 septembre 1894 à l'encan il sera vendu—

1° Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, décrite d'après la devise et l'appentage de George H. Grandjean, ingénieur civil, en date du 6 juillet 1894, comme suit : Le lot ci-dessus borné de vertue mesurant trois (3) chaînes de largeur sur le côté Est et trois (3) chaînes de largeur sur le côté Ouest de l'encloignure du rail principal de l'Illinois Central Railroad sur une longueur de vingt (20) chaînes environ, ou environ deux arpents de mille de l'Illinois Central Railroad et s'étendant vers le Sud. Les frontières du Nord et du Sud sont parallèles et les frontières de l'Est et de l'Ouest sont parallèles aux lignes du chemin de fer, contenant dix (10) acres 1/100 de l'Est et 10 acres 1/100 de l'Ouest du chemin de fer, formant un total de 20 acres 2/100 ensemble avec toutes les améliorations et appartenances de la Strader, paroisse Tangipahoa, Louisiane, et se trouvant dans le section 28, village 8, range 5 du Sud à l'Est du District de Greensburg, lieu. Le lot de description ci-dessus doivent être sur le lieu et tout ce qui y est y en a, et les rails de la Compagnie de l'Illinois Central Rail Road. Les améliorations comprennent un moulin à scie tout neuf avec tous les appareils modernes, une bâtisse confortable, une maison de pension, magasin, plusieurs cabanes propretées et plusieurs autres cabanes dans le bayou Ribon et dont l'estimation est de 30,000 à 50,000 piods.

2° Le quart N. E. de la section 29 dans le village 8 de la range 5 nd S Est, dans le District de Greensburg contenant cent soixante (160) acres, ou mieux, le quart de cent (No 100) daté du 8 février 1876. Toute la section 28 contenant six cents soixante huit cents neuf (668) acres 1/100 de la section de la portion de terre et se améliorations décrites dans la section 1, et la demi-fraction Nord de la section 24 contenant cent soixante huit cents huit centièmes (161 08) acres, tous dans le village 8, range 8, à l'Est des terres du District de Greensburg, tel que décrit terres sont et se trouvent près du quarantième poteau de mille, du chemin de fer de l'Illinois Central et bordant sur le bayou Ribon, Jacob Prince, à l'ouest par les terres de Branch et au sud par la Passe Nord Manchac.

Les taxes de 1894 seront être payées par les acquéreurs, 10 pour cent seront demandés au moment de l'adjudication.

Conditions—Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. Morgan Gurley, notaire.

26 sept—26—oct 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison.

Meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, pendules, ornements pour manteaux de cheminées, matelas, nattes, abats-jour, faïence, verrerie et autres ; piano droit, ensemble avec d'autres nombreux articles d'utilité et d'ornement.

Succession de A. J. Brugier.

No 43 160.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 727 rue de la Commune.—VENDREDI, 12 octobre 1894, à 11 heures du matin, à la résidence No 222 de la rue Robertson près de la rue Ursulines, en vertu d'un jugement rendu le 29 septembre 1894 et signé le 26 septembre 1894, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse de Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire de la succession de A. J. Brugier, Desinteressé, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Villiers, et Ursulines, désigné par le No 1 de l'ilet No 61 et mesurant, mesure française, 32 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Robertson sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage avec mansarde connu comme le No 222 rue Robertson, embellissé en 7 ou 8 grands appartements bien aérés, cuisine, chambre à bain, etc., écurie, remise, cour pavée, entrée pour voiture, citerne, waterworks, etc.; le tout en bonnes conditions ; emplacement à proximité des marché, église, école et chars urbains.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement ; les autres clauses usuelles de garantie ; l'acquéreur supportera en sus de son enchère les droits de vente et un droit de 1 pour cent de C. Preot, notaire. l'acquéreur fera un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie à Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Huitième.
9 Tremé et Nouvelle.
12 Magnolie à Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Prunière.
18 Magazine et St-André.
19 Sixième et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Prunière.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Poste de la Cie de Pompe No 12
27 Magazine et Dryades.
28 Jackson et Liberté.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Leda